



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dégradation des conditions d'exercice des orthophonistes

Question écrite n° 6360

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la dégradation des conditions d'exercice des orthophonistes. Selon un sondage réalisé par la Fédération nationale des étudiants en orthophonie (FNEO), 50 % des étudiantes et des étudiants souhaiteraient débiter leur carrière en tant que salariés, mais les conditions financières ne leur permettent pas d'accepter les postes qui leur sont proposés. Actuellement, les orthophonistes ayant débuté leur carrière professionnelle dans un établissement ou service médico-social touchent un salaire d'environ 1600 euros net. A l'hôpital, les salaires débutent au même niveau et les orthophonistes sont souvent employés en vacation ou à temps partiel. À cause du manque d'orthophonistes dans les services hospitaliers et dans les établissements ou services médico-sociaux, certaines difficultés ou pathologies ne sont pas ou mal diagnostiquées. Ces conditions de travail dégradées dans les services hospitaliers et médico-sociaux ont pour conséquence l'augmentation de la charge de travail des orthophonistes libéraux. Selon une étude récente de la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), 90 % des orthophonistes exerçant en libéral expliquent ne pas pouvoir proposer de nouveau rendez-vous de bilan orthophonique, tandis que 82 % d'entre eux estiment avoir déjà subi une période de surmenage professionnel. Enfin, 73 % des répondants à l'enquête menée par la FNO jugent qu'ils ne proposent pas assez de rendez-vous pour pouvoir prendre charge leurs patients de manière optimale. Si le nombre d'orthophonistes augmente de 3,3 % par an depuis cinq ans, la demande de soins s'est elle aussi fortement accrue, notamment en raison du vieillissement de la population. À l'heure actuelle, les quotas d'étudiants pouvant suivre une formation en orthophonie sont insuffisants pour répondre à la surcharge de travail et au manque conséquent d'orthophonistes relativement aux besoins de la population. Il souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer les conditions de travail des orthophonistes salariés et libéraux, augmenter le nombre de places d'étudiants dans les centres de formation en orthophonie et renforcer les moyens dédiés à ces formations.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe NUPES)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6360

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2347

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)